

Règlement des concours

“ #FREEBETWINAMAX ”

Article 1 : Société organisatrice

La société WINAMAX, SA au capital de 2 486 570 €, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 492 155 932, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat jusqu'au 31/12/2024 à 23h59. L'opération est intitulée : « #FREEBETWINAMAX ».

Cette opération est accessible via l'une ou plusieurs des pages suivantes :

- Facebook : <https://www.facebook.com/winamaxsport>
- X: <https://twitter.com/WinamaxSport>
- Instagram : <http://instagram.com/winamax.sport>
- YouTube : <https://www.youtube.com/user/PokerWinamax>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 - Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ayant un compte Winamax validé définitivement, qui désire s'inscrire gratuitement depuis les réseaux sociaux mentionnés ci-dessus. La société Winamax se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 - Sont exclues de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation les personnes mineures.

2.3 - Sont exclus du bénéfice de toute dotation au présent jeu, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.4 - Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.5 - La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu se déroule comme suit : le joueur se connecte sur l'adresse <https://www.facebook.com/winamaxsport> ou <https://twitter.com/WinamaxSport> ou <http://instagram.com/winamax.sport> ou <https://www.youtube.com/user/PokerWinamax>.

Après avoir cliqué sur « J'aime » la page (Facebook) ou « Follow » le compte (Twitter/Instagram/YouTube) et avoir pris connaissance des modalités de participation :

- Chaque participant peut répondre à toutes les questions éventuelles, accompagnées du hashtag #FreebetWinamax.
- Winamax se garde le droit de demander à liker, partager, retweeter ou suivre un compte ou un message afin de valider la participation au concours.
- Winamax demande à chaque gagnant de communiquer son pseudonyme Winamax ou de créer un compte afin de pouvoir lui créditer son lot.
- Pour chaque question, le gagnant sera le participant qui sera tiré au sort parmi les bonnes réponses validées.
- Le jeu est organisé jusqu'au 31 décembre 2024 à 23h59. Des questions seront régulièrement posées jusqu'à cette date.

Toute réclamation concernant le tirage au sort doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :
Concours #FREEBETWINAMAX CS 50746, 75345 PARIS CEDEX 07.

Article 4 : Sélection du gagnant

Les participants qui seront tirés au sort à la fin du jeu seront nommés gagnants. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les gagnants seront contactés par courrier électronique, message privé ou public. Si un participant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi de ce message, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Winamax.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. À ce titre, Winamax se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Les lots sont définis et annoncés par Winamax sur ses pages Facebook, Twitter, Instagram ou YouTube. Les lots varient en fonction des challenges.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement de leurs lots. Les lots seront généralement crédités directement sur les comptes Winamax des gagnants.

Winamax ne pourra être tenu pour responsable de la non réception du lot du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être crédités à leur gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de Winamax (le gagnant ayant renseigné un pseudo Winamax inexistant, etc), ils resteront définitivement la propriété de Winamax.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au concours #FREEBETWINAMAX gagne implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Winamax ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet.
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du jeu.
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication.
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée.
- des problèmes d'acheminement.
- du fonctionnement de tout logiciel.
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance

technique. • de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant.

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que Winamax ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Winamax pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Le concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu concours s'adresser à Winamax et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. Winamax s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Winamax se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Winamax se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la société Winamax, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de Winamax. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du Règlement général sur la protection des données de l'UE (« RGPD »), les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Winamax CS 50746, 75345 PARIS CEDEX 07.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Winamax CS 50746, 75345 PARIS CEDEX 07, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.